



Monsieur Nicolas Hulot
Ministre de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Transition écologique et solidaire
246, boulevard Saint Germain
75700 PARIS

Objet : Courrier d'opposition à l'autoroute A45.

Monsieur le Ministre,

Malgré la grande qualité de savoir-faire des maîtres d'ouvrage en termes d'évitement, de réduction et de compensation des impacts autoroutiers, la réalisation du projet d'autoroute A45 menace de manière irréversible la biodiversité et les paysages d'un secteur remarquable, parce qu'encore préservé du morcellement et de la consommation des terres par l'urbanisation.

Ce constat est d'autant plus grave que l'efficacité de ce choix autoroutier est mise en doute du fait de l'existence à son extrémité est de l'échangeur de Brignais déjà saturé et qui ne sera pas en capacité d'absorber un nouveau flot de véhicules aux heures de pointe.

Le temps gagné sera donc perdu dans des bouchons à l'entrée de Lyon, et ces derniers généreront des polluants atmosphériques supplémentaires dans un contexte déjà dangereux pour la santé des populations de la Métropole Lyonnaise.

C'est donc un projet inutile et menaçant la biodiversité, les paysages et la santé que nous contestons.

1 - Risques de disparition de milieux et d'espèces rares

Certaines espèces animales d'intérêt européen, et/ou dans un état critique de conservation en France comme en Région Auvergne Rhône-Alpes, possèdent encore d'importants effectifs dans les espaces traversés par le projet autoroutier. Leur survie s'avérerait difficilement compatible avec celui-ci du fait des impacts directs et indirects liés aux travaux (dépôts de matériaux) et aux emprises (du tracé mais aussi de nouvelles zones ouvertes à l'étalement urbain).

Ces effets d'emprise **non maîtrisables parce que diffus et hors responsabilité directe du maître d'ouvrage**, entraîneraient la banalisation des milieux et des paysages et la destruction ou la perturbation des conditions de survie écologique des populations animales et végétales rares.

A court ou à long termes les espèces ne pourront pas survivre à ces effets d'emprise.



2 - Morcellement des milieux et disparition des corridors biologiques.

Sur un territoire rhodanien déjà très envahi et morcelé par les extensions de l'urbanisation, des zones industrielles et des voiries afférentes, le territoire concerné par le projet d'autoroute était encore préservé du fait de sa topographie **et grâce aux efforts des élus du secteur.**

La réalisation régulière des passages pour la grande et la petite faune, qui seront indéniablement réalisés par le maître d'ouvrage, **ne satisfera que très partiellement aux exigences biologiques des populations actuellement présentes sur ces espaces.**

En créant une nouvelle cicatrice dans la mosaïque de paysages actuellement préservés et en favorisant le développement de l'urbanisation, **l'effet de coupure générera la fragmentation des milieux et fragilisera irréversiblement la biodiversité.**

La notion d'espace non fragmenté indispensable à la survie des écosystèmes complexes représente un enjeu majeur gravement menacé par le projet A45.

3 - Destruction d'un tissu social garant de la préservation de l'environnement

Pour mieux préserver leur terroir, des générations d'élus et d'acteurs locaux ont défendu le caractère rural des paysages traversés par le projet.

Pour ce faire, les collectivités locales (communes, communauté de communes, département) ont lancé de nombreuses initiatives visant à préserver et améliorer le développement des activités humaines tout en préservant la biodiversité.

Leurs documents d'urbanisme traduisent ces préoccupations ; en maîtrisant l'urbanisation et limitant le mitage de l'espace et le développement anarchique de parcs d'entreprises, en luttant contre la disparition des terres agricoles, ils s'ingénient à développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Dans ce secteur à la topographie complexe, un remembrement financé par la réalisation de l'autoroute serait très préjudiciable à ce tissu agricole préservé et aux nombreuses initiatives en faveur de la biodiversité et des paysages. **Les impacts négatifs du projet d'autoroute A45 en seraient décuplés.**

4 - Pollutions et impacts sur la santé et les aménités

Les impacts dus à la pollution de l'air et des sols, au bruit, mais aussi à la luminosité **sont généralement pris en compte de manière incomplète car les mesures de réduction dont on dispose sont ponctuelles et prennent insuffisamment en compte les effets indirects.** Ces risques d'impacts seraient importants dans ce secteur à la topographie mouvementée.

Par ailleurs, par ces mêmes effets directs et indirects, le tracé affecterait des secteurs jouant un rôle de « **poumon vert** » pour les métropoles lyonnaises et stéphanoises (éducation à l'environnement, itinéraires de randonnées etc.).



5. En conclusion, pour toutes ces raisons le projet d'autoroute A 45 serait à l'origine d'une déstructuration définitive d'un territoire remarquable alors que nous jugeons ses « justifications » économiques insuffisantes. Face aux gains de temps dérisoires attendus, nous pensons que les impacts irréversibles sur l'environnement de cette solution autoroutière auraient été démontrés si une étude exhaustive et impartiale de tous les impacts (y compris en termes de santé des populations) avait été réalisée pour comparer ce choix autoroutier avec des solutions impliquant d'autres modes de transports.

Dans un contexte d'affirmation de lutte contre les dérèglements climatiques, de préservation de la santé de nos concitoyens, de prise en compte de la biodiversité face aux disparitions récurrentes de trop nombreuses espèces végétales et animales, il nous paraît aujourd'hui impossible de défendre le développement des transports individuels motorisés entre les deux grandes agglomérations lyonnaise et stéphanoise.

Nous demandons donc que l'État renonce à ce projet inadapté aux enjeux actuels de société pour privilégier la mise en œuvre de nouveaux modes de déplacement.

Au nom de la FRAPNA, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Eric FERAILLE
Président de la FRAPNA

Copie à :

Elisabeth Borne, Ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports.

Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône

Françoise Noars, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes.

Association Les Coteaux du Lyonnais.



Annexe : Les espèces animales et végétales, remarquables et vulnérables, menacées par le projet d'autoroute A45.

Oiseaux :

- Busard cendré (*Circus pygargus*)
- Chouette chevêche (*Athene noctua*)
- Huppe fasciée (*Upupa epops*)
- Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*)
- Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)
- Caille des bles (*Coturnix coturnix*)
- Courlis cendré (*Numenius arquata*)

De nombreuses autres espèces présentes sont rares et très intéressantes : Hibou Grand duc Faucon hobereau, Bihoreau gris, Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Torcol fourmilier, Bruant ortolan, Circaète Jean-le-blanc, Pouillot de Bonelli...

Mammifères :

Plusieurs sites à enjeux pour les chauves-souris (chiroptères) sont impactés par l'éventuel tracé (vallon du Bozançon, etc.). Les espèces les plus concernées sont la Noctule de Leisler, la Noctule commune, la Sérotine commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle commune.

Reptiles - Amphibiens :

- Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- Sonneur à ventre jaune
- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)
- Crapaud calamite (*Epidalea calamita*)
- Couleuvre vipérine (*Natrix maura*)
- Coronelle girondine (*Coronella girondica*) : Couleuvre d'une grande rareté dans le Rhône.

Insectes :

- Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhina pectoralis*).
- Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)
- Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)
- Damier de la succisse (*Euphydryas aurinia*)

Remarque :

Les impacts prévisibles (directs et indirects) concernant le groupe taxonomique emblématique des lépidoptères, et les espèces rares et protégées présentes dans la bande des 300 mètres seront d'autant plus importants **qu'ils ne pourront être évités, réduits et compensés que de façon très insuffisante et causeront une perte irrémédiable aux milieux et aux espèces rares et protégées présentes sur ces territoires encore naturels du département du Rhône.**



S'il en sera de même pour de nombreux autres groupes taxonomiques et milieux, le cas des papillons est particulier dans la mesure où, du fait de leur écologie, les mesures d'évitement, de réduction ou même de compensation s'avéreront inefficaces. La réduction, voire la disparition (emprise, remembrement, extension de l'urbanisation) des milieux naturels et agricoles et des **espèces végétales hôtes, la mortalité des papillons liée aux trafics diurne et nocturne**, sont en effet des facteurs irréductibles générant la disparition des espèces.

Concernant les seuls lépidoptères, **4 espèces protégées, 2 espèces à valeur patrimoniale, 8 espèces rares dans le département du Rhône**, liées à la présence déjà très fragmentée et se raréfiant de leurs plantes hôtes, ont été inventoriées dans le fuseau du projet d'autoroute A45.

Flore :

- Gratiolle officinale
- Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*)
- Jonc fleuri (*Butomus umbellatus*)
- Coquelourde (*Pulsatilla rubra*)
- Oenanthe intermédiaire (*Oenanthus silaifolia*)

Liste (non exhaustive) des milieux naturels potentiellement concernés par ces impacts sur les Lépidoptères

Ceux-ci sont nombreux et très riches, emblématiques pour certains comme les Landes de Montagny et le Plateau mornantais.

Cela concerne (directement ou indirectement) :

- des vallons : Féloin, Bozançon,
- des ruisseaux : Combe d'Allier, du Mornantet, du Jonan, du Broulon,
- des prairies et zones humides : Soufrière, marais de Morlin,
- des mares et réseaux de mares très intéressants : Les Molineaux, Bouchat, Le Bâtard, la Maronnière, La Charbonnerie, le Plateau de Chantarot.